

## Informations relatives aux directives RoHS, DEEE et à l'utilisation de substances interdites

La société Schroff SAS a placé la sécurité de ses clients et le respect de l'environnement au cœur de sa démarche industrielle.

Dans le cadre de nos activités, nous accordons une haute priorité à l'application de la directive 2002/95/CE (RoHS), 2002/96/CE (DEEE) et de la réglementation limitant l'utilisation de substances interdites.

En tant que client, vous pouvez être assurés que nos produits sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux directives concernant les substances interdites et leurs annexes. Nous assurons une surveillance rigoureuse et permanente des listes de substances interdites.

Selon la directive 2002/96/CE (DEEE), la société Schroff n'est pas considérée comme un fabricant et n'a donc pas obligation de reprendre les anciens équipements électriques/électroniques et de gérer les déchets correspondants.

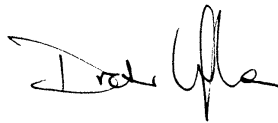
Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions complémentaires. N'hésitez pas à contacter Madame Danielle Mitschler – téléphone 03 88 90 64 90.

Notre engagement : conjuguer qualité et responsabilité.

Nous nous réjouissons de collaborer de manière fructueuse avec vous et vous adressons nos sincères salutations.



Daniel Stirpe  
Directeur Général



p.o. Dieter Wufka  
Vice Président Opérations

Straubenhardt, février 2012